ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 25265

Texte de la question

Mme Annick Girardin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le nécessaire maintien de la présence territoriale de Météo France, y compris et surtout dans les parties les plus isolées du territoire national. Il paraît important de rappeler cette présence plus que nécessaire à l'heure où Météo France, dont l'utilité publique n'est plus à démontrer, voit plus de la moitié de ses centres fermer - 70 sur 107 dans l'hexagone - et ses effectifs diminuer de façon substantielle. Or, l'utilité de Météo France risque encore de s'accroître dans les prochaines années, et ne saurait, en aucun cas, être remise en cause dans les territoires isolés, comme Saint-Pierre-et-Miquelon. Aussi, elle lui demande des engagements quant au maintien, voire à l'augmentation, des moyens consacrés par l'État à Météo France.

Texte de la réponse

L'Établissement public Météo-France, référence mondiale, a engagé en 2006 une démarche de définition de son plan stratégique à dix ans, afin d'identifier les grands enjeux des évolutions techniques, économiques, politiques et sociales dans son domaine de compétence. L'objectif de l'établissement est de faire aujourd'hui les choix stratégiques indispensables pour conserver et accroître en 2017 son niveau scientifique et technique international, et la qualité de ses prestations. Cette réflexion intervient bien sûr dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le processus de révision générale des politiques publiques (RGPP) est en cours. Le 12 décembre 2007 le conseil de modernisation des politiques publiques a annoncé que « l'organisation de Météo-France serait revue, dans le sens d'un allégement progressif de ses implantations départementales, compte tenu des évolutions technologiques, qui ne rendent plus aussi utile un maillage très fin ». L'ensemble des modifications de l'organisation du service météorologique sera fait en tenant compte de l'objectif de qualité indispensable à la sécurité des personnes et des biens et à la compréhension du changement climatique et de ses conséquences, mais également aux intérêts économiques qui peuvent être particulièrement sensibles à la météorologie. C'est dans ce contexte, que le président de Météo-France a présenté, le 3 juin 2008 les trois orientations prioritaires que l'établissement s'est fixés pour les années futures, dans l'esprit des recommandations du Grenelle de l'environnement : continuer à améliorer la qualité des prévisions, notamment à très courte échéance et sur les phénomènes dangereux ; adapter les services aux besoins précis des clients en développant la « prévision conseil » et l'aide à la décision ; mieux évaluer les impacts possibles du changement climatique, en particulier à l'échelle des grandes régions géographiques françaises. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, Météo-France fera évoluer son organisation, et notamment son implantation territoriale. Cette action s'appuiera notamment sur les progrès majeurs réalisés ces dernières années, tant en matière de techniques d'observation et de prévision que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Toutefois, une période transitoire est prévue pour parachever l'adaptation technique. Dans le cadre de cette réorganisation, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, veillera à consulter les différents partenaires et utilisateurs de Météo-France, professionnels et élus, afin que l'établissement puisse continuer à répondre au

mieux aux attentes de notre société, en optimisant ses moyens et ses implantations.

Données clés

Auteur : Mme Annick Girardin
Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25265
Rubrique : État
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4998
Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6961